1969

ECHELLE

PORT DU GRAND TRAICT

DEMANDE DE CONCESSION

DU 21 AVRIL 1969

PRESENTE PAR

LA SOCIETE DES GRANDS TRAVAUX DE MARSEILLE

25 rue de Courcelles _ Paris VIII

Plan d'ensemble du Port du Chenal et des terrains endigués

N° 45 P 2		Date : 8 juillet 1969

ILE DU GRAND TRAICT
VOIE EXPRESS EN PROJET
GUÉRANDE
LE CROISIC
LA BAULE
Batz sur Mer
le Pouliguen
Saillé
Kervalet
Tréguéré
Rotheliat
Kerban
Kermoisan
Bellevue
Kerlaz
Kerlan
Cramphore
Penchâteau
Le Petit Traict
Le Grand Traict
Grande Falaise
Rade du Croisic
Baie du Pouliguen
Plage
Côte
Pointe du Croisic
Port du Croisic
Port du Pouliguen
Port de Penchâteau
Port de Pornichet
Port de Kervalet
Port de Kerlaz
Port de Kerlan
Port de Cramphore

1969

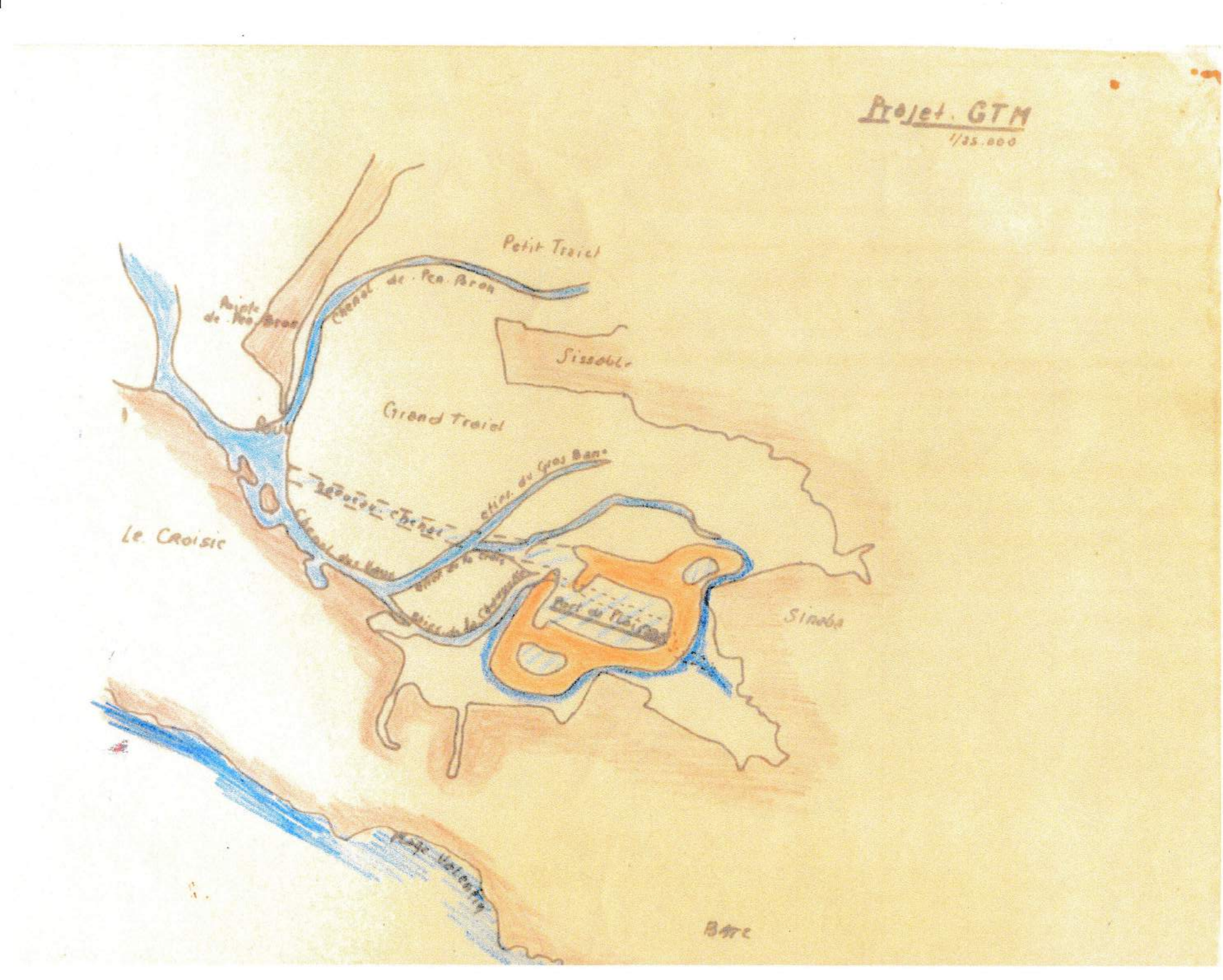
Projet. GTM
1/25.000
Petit Traict
Chenal de Pen Peron
Pointe de Pen Bron
Sissable
Grand Traict
Le Croisic
Sinaba
Barc

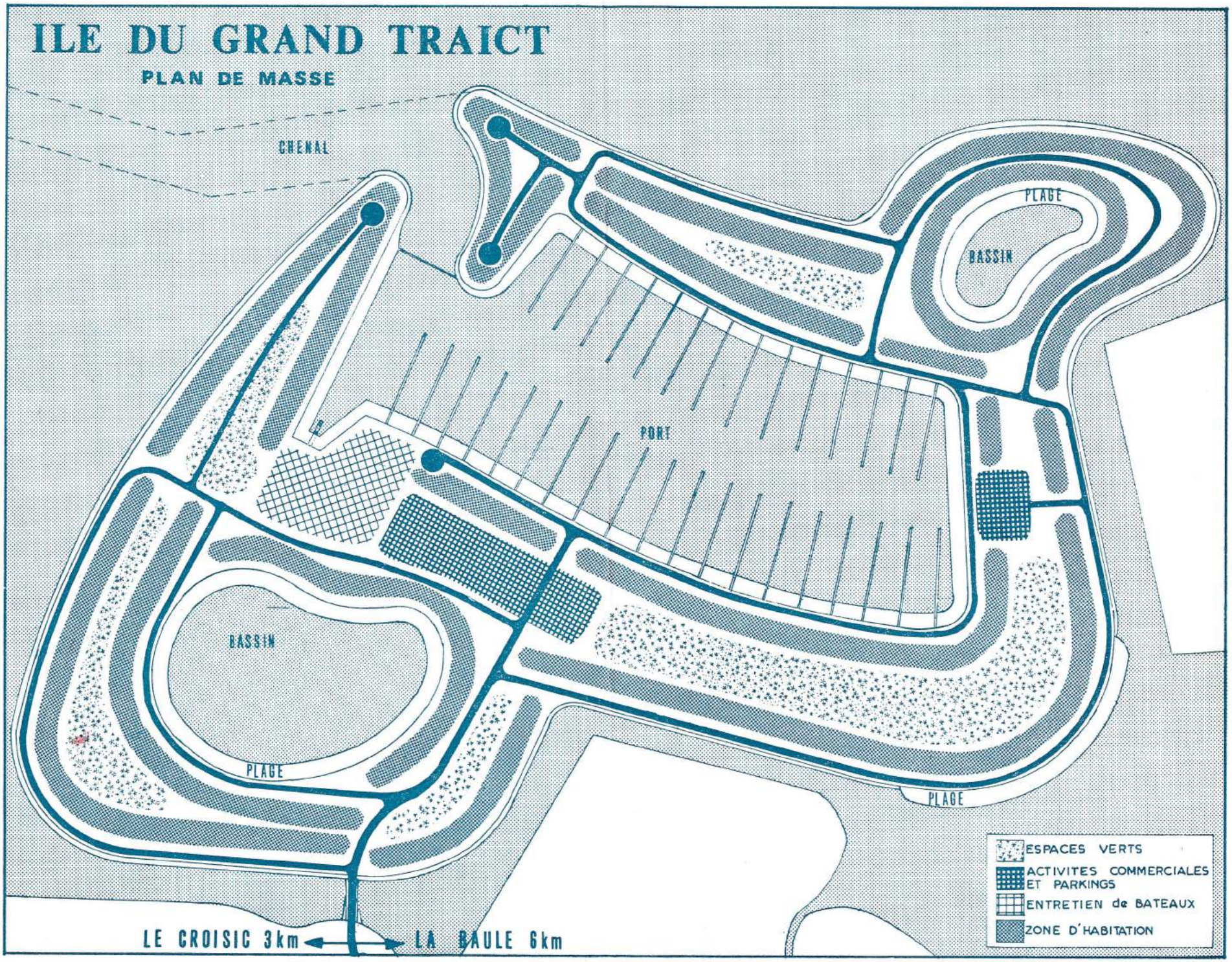
ILE DU GRAND TRAICT
PLAN DE MASSE
CHENAL
PLAGE
BASSIN
PORT
BASSIN
PLAGE
PLAGE
ESPACES VERTS
ACTIVITES COMMERCIALES ET PARKINGS
ENTRETIEN de BATEAUX
ZONE D'HABITATION
LE CROISIC 3km
LA BAULE 6km

A L'OUEST DE LA BAULE se trouve la baie du Grand-Traict, protégée de l'océan par la « Grande Côte » et la Pointe du CROISIC. C'est là que naîtra, sur le territoire de la commune de Batz-sur-Mer, **L'ILE DU GRAND-TRAICT.**

Reliée à la terre par un pont, elle ne sera qu'à 6 km de La Baule (une voie express est en projet) et facilement accessible aussi bien par mer, par air que par route ou par fer (La Baule n'est qu'à 4 h. 22 mn de Paris-Montparnasse et à 1 h. d'Orly).

Sur 50 hectares, elle comprendra de vastes parcs et des hameaux résidentiels, des lagons intérieurs avec plus d'un kilomètre de plages privées, un Sporting Club et un Shopping Center.

Elle abritera un port de plaisance toujours à flot qui sera le plus grand de la Côte Atlantique.

LE PORT

Latitude : 47° 18' Nord
Longitude : 2° 30' Ouest

— QUIBERON : à 27 milles
— LA TRINITE : à 26 milles
— BELLE-ILE : à 24 milles
— SAINT-NAZAIRE : à 15 milles
— PORNIC : à 21 milles
— NOIRMOUTIER : à 24 milles
— LA ROCHELLE : à 87 milles

L'entrée au port se fait par le POUL du CROISIC, puis par un chenal dragué qui assure (sur 50 m de large), un tirant d'eau de 3,85 m en basse mer de morte-eau et de 1,50 m aux plus basses mers de vive eau.

Le port lui-même assure un tirant d'eau minimum de 2,50 m environ.

Situé au cœur d'une île qui se trouve elle-même dans une baie naturellement abritée, il bénéficie d'une double protection contre tous les vents.

Dès l'entrée du port, face à la CROIX-REFUGE, on trouve l'appontement d'accueil, la Capitainerie, la Station Radio-Météo, le poste d'avitaillement, un quai d'armement, une cale de mise à terre avec travel-lift et de très vastes aires de carénage.

Le port comportera, en phase définitive, environ 2.000 emplacements de mouillage.

Le mouillage se fait perpendiculairement aux appontements flottants par amarrage à l'avant sur anneau et à l'arrière par prise sur chaîne-mère et chaîne-fille.

Chaque poste d'amarrage est alimenté en eau douce et en électricité.

La propreté du plan d'eau est strictement assurée par les dispositifs les plus modernes et de nombreuses poubelles sont réparties le long des appontements.

Les quais qui ceinturent le port sont accessibles aux voitures pour permettre les opérations de chargement ou de déchargement. Pour les stationnements de longue durée de vastes parkings sont aménagés au voisinage de chaque quai.

Auprès des aires de carénage, on trouvera des ateliers de réparation de coques et de moteurs, des représentants des principaux constructeurs, un ship-chandler, un accastilleur, un service de gardiennage à sec et un service de location de bateaux.

Autour du Club-House, seront groupées une école de croisière, une école de voile, de motonautisme, de plongée sous-marine et de ski nautique.

Des vestiaires à bateaux (optionnels) seront éventuellement répartis le long des quais pour permettre à chacun d'y abriter les objets qu'on ne veut pas laisser à bord.

MODALITÉS D'ACQUISITION

La majorité des postes d'amarrage constitueront un port privé, concédé pour 50 ans et le droit de jouissance d'un poste, pendant cette durée, sera lié à la possession d'un nombre d'actions variable avec la taille du bateau :

Types	Nombre d'actions	Largeur maximum défenses comprises	Longueur	Prix de lancement
M1	2	2,80	8	16.000
M2	3	3,50	10	24.000
M3	4	3,80	12	32.000
M4	7	4,80	18	56.000

Des crédits bancaires représentant actuellement 50 % de ces prix, seront possibles sur 7 ans.

Bien entendu, l'achat d'un mouillage peut se traiter indépendamment de tout achat de maison.

L'HABITAT

Conçue par Pierre DOUCET, Architecte Grand Prix de Rome, l'Ile du GRAND-TRAICT apparaîtra comme un ensemble de « Hameaux de Paludiers », semblables à ceux qui font le charme de la presqu'île Guérandaise, groupés autour du port et des lagons intérieurs.

A cette intégration harmonieuse au site, s'ajouteront toutes les caractéristiques que l'on peut souhaiter pour des résidences de vacances et dont la réunion est presque impossible à trouver ailleurs :

- Uniquement des maisons individuelles où chacun sera de plain-pied avec la nature.
- Toutes ces maisons, sans exception, seront au bord de l'eau. Au choix, elles auront vue directe sur le port, sur la baie, ou sur les lagons.
- Elles auront toutes, deux orientations, côté eau et côté verdure, et possèderont leur jardinet clos de murs.

• Chaque hameau comportera un vaste parc soigneusement entretenu et d'usage strictement privatif pour ses riverains, de même que les routes qui le desserviront. Ainsi chaque famille, bien chez soi dans sa maison, aura en même temps la jouissance d'un grand domaine où les enfants pourront s'ébattre en toute sécurité.

• Enfin, l'architecture des maisons allie à l'apparence traditionnelle (vastes toits d'ardoise, façades en crépi taloché), le confort des techniques les plus modernes :

— vastes baies vitrées qui font pénétrer le soleil de toutes parts,
— structure en béton armé, assurant la meilleure isolation acoustique et thermique,
— utilisation fonctionnelle de l'espace.

5 types de maisons différents sont proposés :

LA CIVELLE - 2

Studio de 30 m² avec cuisine - salle d'eau - jardinet.

Deux personnes y vivent très à l'aise, mais c'est aussi un pied-à-terre d'escale ou de week-end pour une famille plus nombreuse.

L'EQUILLE - 4

51 m² sur deux niveaux - cuisine - salle de séjour au rez-de-chaussée.

Chambre - salle de bains et balcon de 3 m² à l'étage - jardinet.

Quatre personnes y vivent à l'aise.

L'ORPHIE - 6

71 m² - cuisine - salle de séjour au rez-de-chaussée.

Deux chambres, deux salles de bains et deux balcons à l'étage - jardinet.

Six personnes y vivent très à l'aise.

LA PELAMIDE - 8

86 m² - cuisine - vaste salle de séjour et une chambre au rez-de-chaussée.

Deux chambres, cabinet de toilette et salle de bains à l'étage - jardinet.

Conçue pour huit personnes, une famille y reçoit confortablement ses amis.

LA SCIENE - 10

98 m² - cuisine, vaste salle de séjour et deux chambres au rez-de-chaussée.

Deux chambres, cabinet de toilette et salle de bains à l'étage - jardinet.

C'est la maison des grandes réunions familiales, capable d'abriter dix personnes.

FORMULES D'ACQUISITION

• **La propriété classique** par acte de cession passé devant notaire.

L'acquéreur exerce son droit de propriété sur la maison et le jardinet, dispose d'une place de parking privative, et participe à la copropriété du parc.

(Respecter le règlement de copropriété et payer les charges communes seront ses principales obligations).

De larges facilités de crédit peuvent être accordées, actuellement 50 % du montant de l'acquisition sur 20 ans.

• **La « multipropriété »** (marque déposée).

Cette nouvelle formule d'acquisition créée par la Société des Grands Travaux de Marseille fonctionne avec succès depuis 3 ans dans la station de Sports d'Hiver de SUPERDEVOLUY.

Etre multipropriétaire, c'est être propriétaire d'une période de l'année dans une maison déterminée.

Durant cette période, le multipropriétaire peut occuper, prêter, louer ou échanger sa maison. Mais tout souci d'entretien lui est ôté. A son arrivée, il s'installe dans sa maison entièrement équipée et meublée (literie et vaisselle comprises). Ses droits s'étendent à la jouissance des parties communes pendant la période achetée. Aux obligations du « propriétaire classique », s'ajoutent les charges de conservation du patrimoine au prorata du montant souscrit et les charges saisonnières, de gestion et d'entretien courant, selon la durée du séjour. Bien entendu, les dégâts causés par un multipropriétaire ou ses ayants-droit sont à sa charge.

Les titres représentant ces droits sont librement cessibles et susceptibles de plus-values.

Les prêts varient de 2 à 4 ans.

Les périodes de Multipropriété sont les suivantes :

T 1 : du 20 juin à midi, au 5 juillet à midi, chaque année.
T 2 : du 6 juillet à midi, au 21 juillet à midi, chaque année.
T 3 : du 22 juillet à midi, au 6 août à midi, chaque année.
T 4 : du 7 août à midi, au 22 août à midi, chaque année.
T 5 : du 23 août à midi, au 7 septembre à midi, chaque année.
T 6 : du 8 septembre de chaque année, au 19 juin de l'année suivante.

Cette dernière période est **particulièrement destinée aux habitants des régions de l'Ouest,** qui souvent passent leurs vacances d'été dans d'autres régions, mais qui trouveront là, pour tout le reste de l'année, à proximité de leur résidence principale, une maison de détente et de week-ends au bord de la mer, près de leur bateau peut-être, pour un prix particulièrement intéressant.

Le tableau des prix figure sur la fiche de réservation ci-jointe.

LA VIE SUR L'ILE

Tous les services que peuvent souhaiter les plaisanciers seront groupés auprès du port. De plus seront à leur disposition des écoles qui auront pour but d'initier aux joies de la mer des adeptes de plus en plus nombreux, et de leur offrir l'occasion de naviguer, puis de louer un bateau avant qu'ils ne se décident, à leur tour, à en acheter un.

Tout près, un « Shopping Center » permettra à tous de faire sur place les achats quotidiens.

Un service central de location des maisons, géré sur ordinateur, assurera la meilleure rentabilité de celles-ci pour les propriétaires qui ne les utiliseraient pas eux-mêmes.

Le SPORTING CLUB DU TRAICT ne sera pas seulement un Club nautique ordinaire. Il sera propriétaire et gestionnaire du Club House, des courts de tennis, de toutes les installations sportives, des lagons intérieurs où l'eau de la mer se renouvellera à chaque marée (les grands et petits pourront y nager ou barboter à toute heure et en toute sécurité) et des plages privées qui les entoureront.

Les admissions à ce Club, en nombre limité, seront d'abord réservées aux acheteurs des emplacements de mouillage et des maisons, qui pourront ainsi, pour un prix modique, accéder à l'usage d'installations de grand standing, dont ils contrôleront eux-mêmes l'utilisation.

Les « ILIENS » seront fiers de leur Ile en même temps qu'ils participeront à la vie de La Baule, de sa plage immense, de son golf, de ses centres d'équitation, ou à celle plus intime et toute pleine de pittoresque de BATZ et du CROISIC et de leurs vieilles rues.

FICHE DE RÉSERVATION
ILE DU GRAND TRAICT

Réduction spéciale de 5 % si cette fiche nous parvient avant le 15 février 1970.

Faites-nous part de vos remarques et suggestions au verso.

Nom : M., Mme, Mlle (1) : ..... Prénoms : .....

Adresse : .....

Age : ..... Profession : ..... Tél. : .....

*demande à la Société des Grands Travaux de Marseille d'enregistrer les réservations provisoires * suivantes* (2)

I. - POSTES DE MOUILLAGE

1) Type du mouillage	Longueur	Largeur défenses comprises	Nombre d'actions	Prix
M 1	8	2,80	2	16.000 ☐
M 2	10	3,50	3	24.000 ☐
M 3	12	3,80	4	32.000 ☐
M 4	18	4,80	7	56.000 ☐

2) Vestiaire à bateau (2 m² environ) : 3.000 ☐

3) J'ai l'intention de solliciter un crédit : oui ☐ non ☐

II. - MAISONS

	Civelle - 2 30 m²	Equille - 4 51 m²	Orphie - 6 71 m²	Pélamide - 8 86 m²	Sciène - 10 98 m²
1) En **propriété classique** (avec jardinet, place de parking et co-propriété du parc)	49.000 ☐	69.000 ☐	89.000 ☐	109.000 ☐	129.000 ☐
2) En **multipropriété** (comme ci-dessus, mais en outre, meublée et équipée).					
T 1 - 20 juin-5 juillet	5.000 ☐	7.000 ☐	9.000 ☐	11.000 ☐	13.000 ☐
T 2 - 6 juillet-21 juillet	12.000 ☐	16.700 ☐	21.400 ☐	25.800 ☐	30.500 ☐
T 3 - 22 juillet-6 août	12.000 ☐	16.700 ☐	21.400 ☐	25.800 ☐	30.500 ☐
T 4 - 7 août-22 août	12.000 ☐	16.700 ☐	21.400 ☐	25.800 ☐	30.500 ☐
T 5 - 23 août-7 septembre	5.000 ☐	7.000 ☐	9.000 ☐	11.000 ☐	13.000 ☐
T 6 - 8 septembre-19 juin	18.000 ☐	25.100 ☐	32.200 ☐	39.300 ☐	46.400 ☐

3) Je désirerais que la maison soit située : côté port ☐ côté baie ☐ côté lagon ☐

4) J'ai l'intention de solliciter un crédit : oui ☐ non ☐

III. - SPORTING CLUB DU GRAND TRAICT

— Action familiale donnant droit à l'entrée permanente à toutes les installations sportives, y compris les plages privées : 3.000 ☐

— Part d'action familiale, réservée aux multipropriétaires et donnant droit aux mêmes avantages pendant leur quinzaine de séjour : 700 ☐

Fait à ....., le .....

Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles.

(2) Mettre une croix dans la case correspondant à votre choix. Dans le cas de plusieurs réservations, inscrire le nombre dans cette case.

*** Prix janvier 1970 : révisables éventuellement selon variation de l'indice I.N.S.E.E. de la construction à la date du début des travaux.**

Renseignements : **Bureau de Vente - G.T.M. - Parc de Stationnement du Rond-Point des Champs-Elysées, angle Champs-Elysées-avenue Matignon, PARIS-8e - Téléphone : 359-64-12.**

A utiliser seulement en France Métropolitaine, dans les départements d'Outre-Mer pour les envois ne dépassant pas 20 grs.

ENVELOPPE-RÉPONSE

Autorisation N° 8009 **PARIS NORD**
Valable du 20 Janvier 1970 au 19 Janvier 1971

Ne pas affranchir

Le port sera payé par le destinataire.

SOCIÉTÉ DES GRANDS TRAVAUX DE MARSEILLE

CEDEX - VIII - 8009

PARIS-BRUNE

VERS LA RÉALISATION D'UN PORT EN EAU PROFONDE DANS LE GRAND TRAICT DU CROISIC

Le projet conçu, puis remanié par M. Eric Monod, ancien ingénieur des Ponts et Chaussées maritimes, ostréiculteur à Sissable, semble prendre corps si l'on en juge aux propositions de réservation lancées par la Société des Grands Travaux de Marseille.

D'emblée, le Conseil municipal du Croisic s'était montré favorable à ce projet, à condition toutefois que les intérêts particuliers soient sauvegardés et que le réseau d'égouts du Croisic soit pris en charge par les promoteurs.

Au printemps 1969, la Société Les Grands Travaux de Marseille venait exécuter une étude sur place. M. Olivier Guichard, alors ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire, accompagné de toutes les autorités régionales, venait examiner les lieux et ne cachait pas tout l'intérêt qu'il portait à ce projet.

Les promoteurs qui ont de bonnes raisons d'espérer obtenir prochainement les autorisations administratives, envisagent de commencer les travaux cette année, après la saison estivale et annoncent déjà les premières livraisons pour juin 1971.

UNE ILE ARTIFICIELLE

A l'ouest de La Baule se trouve la baie du Grand Traict, protégée de l'océan par la « Grande Côte » et la pointe du Croisic. C'est là que naîtra, sur le territoire de la commune de Batz-sur-Mer, l'île du Grand Traict.

Reliée à la terre par un pont enjambant la « Saline neuve » et le « Marais du roi », elle ne sera qu'à 6 km. de La Baule (une voie express est en projet) et facilement accessible aussi bien par mer, par air que par route ou par fer (La Baule n'est qu'à 4 h. 22' de Paris-Montparnasse et à 1 h. d'Orly).

Sur 50 hectares, elle comprendra de vastes parcs et des hameaux résidentiels, des lagons intérieurs avec plus d'un kilomètre de plages privées, un Sporting Club et un Shopping Center.

Elle abritera un port de plaisance toujours à flot qui sera le plus grand de la côte Atlantique.

LE PORT

L'entrée au port se fera par le Poul du Croisic, puis par un chenal dragué qui assurera (sur 50 m. de large), un tirant d'eau de 3,95 m. en basse mer de morte-eau et de 1,50 m. aux plus basses mers de vive-eau.

Le port lui-même assurera un tirant d'eau minimum de 2,50 m. environ.

Situé au cœur d'une île qui se trouve elle-même dans une baie naturellement abritée, il bénéficiera d'une double protection contre tous les vents.

Dès l'entrée du port, face à la Croix-Refuge, on trouvera l'appontement d'accueil, la capitainerie, la station radio-météo, le poste d'avitaillement, un quai d'armement, une cale de mise à terre avec travel-lift et de très vastes aires de carénage.

Le port comportera, en phase définitive, environ 2.000 emplacements de mouillage. Le mouillage se fera perpendiculairement aux appontements flottants par amarrage à l'avant sur anneau et à l'arrière par une prise sur chaîne-mère et chaîne-fille. Chaque poste d'amarrage sera alimenté en eau douce et en électricité.

Les quais qui ceintureront le port seront accessibles aux voitures pour permettre les opérations de chargement ou de déchargement. Pour les stationnements de longue durée, de vastes parkings seront aménagés au voisinage de chaque quai.

Auprès des aires de carénage, on trouvera des ateliers de réparation de coques et de moteurs, des représentants des principaux constructeurs, un ship-chandler, un accastilleur, un service de gardiennage à sec et un service de location de bateaux.

Autour du Club-house, seront groupées une école de croisière, une école de voile, de motonautisme, de plongée sous-marine et de ski nautique.

La majorité des postes d'amarrage constitueront un port privé, concédé pour 50 ans et le droit de jouissance d'un poste, pendant cette durée, sera lié à la possession d'un nombre d'actions variable avec la taille du bateau. (De 2 actions pour 2,80× 8. à 7 actions pour un appontage de 4,80×18 m. ; le prix de l'action étant de 800 F).

Des crédits bancaires représentant actuellement 50 % de ces prix, seront possibles sur 7 ans.

Bien entendu, l'achat d'un mouillage peut se traiter indépendamment de tout achat de maison.

L'HABITAT

Conçue par Pierre Doucet, architecte Grand prix de Rome, l'île du Grand Traict apparaîtra comme un ensemble de « hameaux de paludiers », semblables à ceux qui font le charme de la Presqu'île Guérandaise, groupés autour du port et des lagons intérieurs.

A cette intégration harmonieuse au site, s'ajouteront toutes les caractéristiques que l'on peut souhaiter pour des résidences de vacances et dont la réunion est presque impossible à trouver ailleurs :

— Uniquement des maisons individuelles où chacun sera de plain-pied avec la nature.

— Toutes ces maisons, sans exception, seront au bord de l'eau. Au choix, elles auront vue directe sur le port, sur la baie, ou sur les lagons.

— Elles auront toutes, deux orientations, côté eau et côté verdure, et possèderont leur jardinet clos de murs.

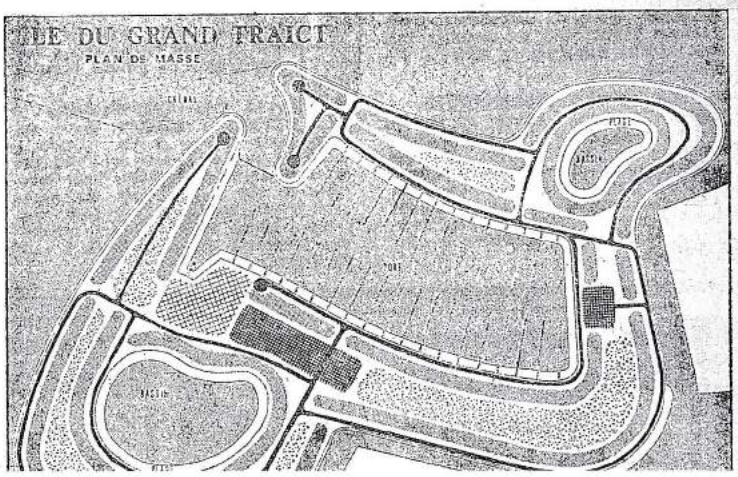

LE CONTINGENT 1969 1 A LIBERE LE 31 MARS

Le Conseil des Ministres a fixé au 31 mars la libération du contingent 1969 1-A, soit un mois plus tôt que prévu, comme

Le PORT du CROISIC ?

A l'occasion du lancement du très beau voilier-école du CENTRE MARITIME de NANTES, le 26 Novembre dernier, la Presse locale a très timidement émis l'espoir de voir un jour ce bateau de croisière basé dans les eaux de la Loire-Atlantique.

Ce yacht nantais, comme bien d'autres, malheureusement, est obligé de se réfugier à La Trinité-sur-Mer, faute d'un port de plaisance valable sur nos rivages. Car, aussi bizarre que celà puisse paraître aux non-initiés, et quoi que certains puissent prétendre, il n'y a aucun port de plaisance digne de ce nom sur nos 150 kilomètres de côtes. En de rares endroits quelques dizaines de bateaux trouvent difficilement une place exiguë ou incommode... quand la marée haute leur permet d'y accéder.

Il est infiniment regrettable - et incompréhensible - que la Presse ne se fasse pas avec plus d'ardeur et de véhémence l'écho des doléances de tous les plaisanciers de la région, ainsi que de ceux de l'intérieur, qui voudraient pouvoir trouver un vrai port d'attache aux alentours de l'embouchure de la Loire. Leur nombre s'accroît très rapidement chaque année, ce qui est caractéristique du développement populaire de la navigation de plaisance. Mais le problème - insoluble actuellement - est celui des ports, au même titre que celui des autoroutes pour l'automobile.

Il est également inadmissible que les "Autorités Compétentes" du département ne se préoccupent nullement de cette question dont l'importance, au point de vue touristique, ne peut échapper à personne; ou se contentent de vagues promesses perdues dans les brumes d'un avenir imprécis et lointain.

En regard de cette incurie locale on peut considérer avec envie l'esprit d'initiative et le dynamisme de certains départements ou communes qui ont saisi depuis longtemps l'intérêt que présente cette forme de tourisme ou de villégiature et l'attrait suscité chez les possesseurs de bateaux, tant à voile qu'à moteur, par un port en eau profonde (donc non tributaire des marées), vaste, commode d'accès par la route et par la mer, doté d'installations et d'aménagements modernes et pratiques. Citons, entre autres - sans parler des 40 ports existants ou prévus sur les côtes

de Provence - : Cannes, Beaulieu, La Trinité et, tout récemment, La Forêt Fouesnant et La Rochelle, comme l'indique l'extrait d'une revue nautique joint à la présente lettre.

Une fois de plus notre département "à vocation maritime" est, hélas! bien en retard et risque de perdre la place qu'il pourrait et devrait occuper dans le domaine de la navigation de plaisance. En conséquence, ce retard déjà grand drainera vers les ports équipés ou sur le point de l'être tous les amateurs de cette activité, au détriment de nos côtes qui, si elles sont favorisées par l'abondance des sites pittoresques et la fréquence des vents indispensables aux voiliers, ne le sont qu'assez peu par l'ensoleillement et la chaleur de l'été.

Si l'on voulait s'en donner la peine cependant, il serait aisé d'aménager sur nos rivages - à peu de frais, relativement - le plus grand et le plus beau port de plaisance d'Europe.

Nous avons, en effet, la très grande chance de posséder l'immense rade du "Grand Trait" au CROISIC.

Il tombe sous le sens du plus profane en la matière que ce site naturel se prête merveilleu sement à une installation portuaire pouvant répondre, au fur et à mesure des années, aux exigences d'une foule de plus en plus nombreuse de plaisanciers de tous ordres :

- Facilité d'accès par la route (de Vannes), par le chemin de fer (Le CROISIC tête de grande ligne), par air (aéroport de La Baule) et par la mer pour les touristes-navigateurs.

- Attrait de la situation du CROISIC au centre d'une côte variée allant de la pointe de Bretagne à Bordeaux et permettant, même pour les week-ends, de petites croisières à Belle-Ile ou Noirmoutier.

- Proximité immédiate de lieux de villégiature agréables et de sites intéressants, de La Baule à Piriac, Guérande, les Marais salants, La Brière, les embouchures de la Loire et de la Vilaine, le Golfe du Morbihan...

- Sécurité d'un mouillage en eau profonde à l'écart des courants de marées et bien abrité de la houle même par tempête.

- Vaste plan d'eau permettant l'évolution facile des gros bateaux sans aucune gêne pour ceux des pêcheurs.

- Aménagements nombreux et pratiques : parcs à voitures, cales de mise à l'eau et de carénage, appontements mobiles pour l'accostage, emplacements réservés pour les bateaux de passage, installations fixes pour les clubs (locaux avec restaurants et bars, sanitaires, hangars et ateliers, parcs à sec pour l'hivernage, gardiens), terrains de camping dans les pinèdes voisines, magasins d'avitaillement et ship-chandlers...

Partant de ces idées élémentaires, un projet, sous forme de plan sommaire, a été dressé et permet de se faire une idée, d'après les deux cartes jointes de ce que pourrait être le futur grand port du CROISIC... encore une fois, si l'on voulait s'en donner la peine !

Les travaux nécessaires comprendraient :

- Le dragage des zones de mouillage et d'accostage à une cote suffisante pour que de grands yachts puissent manoeuvrer sans crainte aux plus basses mers.

- La construction de quais, cales et appontements, avec remblayage partiel aux endroits où celà serait nécessaire.

- L'agrandissement par dérochage et dragage du chenal existant - qui n'est pas encore bien satisfaisant par son étroitesse et son tracé sinueux,- pour la communication du port avec la mer.

- La transformation en route du chemin actuel qui mène à l'hôpital de Pen-Bron.

- Le boisement par diverses essences de pins de la presqu'île de Pen-Bron - pour améliorer la protection contre le vent. Eventuellement un boisement identique des landes s'étendant jusqu'à La Turballe, afin de parfaire la beauté du site.

- Ultérieurement s'avérera indispensable le percement de la presqu'île de Pen-Bron et le creusement d'un large chenal protégé par des digues pour faciliter l'accès au Grand Trait et la sortie simultanés par tous les temps et à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit.

Les énormes avantages de ce plan d'aménagement d'un site naturel exceptionnel apparaissent clairement :

- Les travaux seront échelonnés dans le temps suivant des prévisions largement définies correspondant aux besoins immédiats et à venir.

- Les investissements ne seront pas très importants, ni au départ ni au cours des agrandissements ultérieurs. A notre avis c'est l'Etat qui devrait en supporter la plus grande partie, car il s'agit là, sans doute, d'une affaire à l'échelon national.

- L'attrait touristique de la région, tant pour les navigateurs français qu'étrangers, sera considérablement augmenté et cette mise en valeur du CROISIC s'intégrera parfaitement dans le plan général d'aménagement du département.

Compte tenu des facilités d'accès et des ressources en villégiatures dont on a fait état plus haut, il est évident que cette partie de la Côte d'Amour attirera tous les plaisanciers présents et futurs des régions de l'intérieur jusqu'à Paris et peut-être même au-delà.

On pourra dans les toutes prochaines années contempler au mouillage dans la rade et en évolution sur l'Océan voisin plusieurs centaines, voire même plus tard des milliers de bateaux de régate ou de croisière qui traceront leurs sillages rapides ou déploieront élégamment leurs voiles multicolores.

Rien n'empêcherait non plus d'imaginer à ce moment la création au CROISIC d'une "Semaine de la Mer" où seraient invités pour de grandioses manifestations les splendides voiliers-écoles de toutes les nations qui ont le bonheur d'en conserver encore, ainsi que les plus grands yachts français et étrangers.

Il est inutile d'insister sur l'attrait touristique supplémentaire très important que représenterait pour la région la concrétisation d'une telle idée.

... Du moins peut-on espérer et souhaiter que cette belle vision de l'avenir ne reste pas à l'état de rêve ou que, si réalisation il y a, cette réalisation ne vienne pas trop tard !...

Bien sûr les "Autorités Compétentes" sont au courant de ces voeux et de ce projet. Mais, comme toutes les idées issues de l'initiative privée se heurtent au mépris, pour ne pas dire à l'hostilité des dites "Autorités Compétentes", celles-ci ne manqueront pas d'arguments pour s'opposer à la réalisation de ce plan qui n'a pour lui que d'être simple, logique et peu onéreux.

Contre cette inertie il est donc indispensable, croyons-nous, que toutes les bonnes volontés, en dehors de toutes rivalités de clochers, (Clubs Nautiques, Presse locale, Revues spécialisées, grands Journaux et même les simples particuliers qui, à des titres divers, peuvent être intéressés à cette action) unissent inlassablement leurs efforts - et dans le même sens - pour essayer d'obtenir à force de persévérantes réclamations ou pétitions la mise en route de la machine administrative vers le but souhaité, but qui, tous comptes faits, sera profitable à tous.

-o-o-o-o-o-o-o-
-o-

Nantes, le 30 Novembre 1967